

CONDITIONS GÉNÉRALES

BÉNÉFICIAIRES

Membres du personnel actifs, préretraités, conjoints, pacsés, personnes vivant en union libre (avec un certificat ou une attestation sur l'honneur de vie commune pour chaque dossier), enfants à charge et scolarisés de moins de 25 ans inscrits au fichier du personnel Compagnie et C.E.P.B. au moment de la date d'inscription (joindre un certificat de scolarité pour les enfants à charge de 18 à – de 25 ans). Le rattachement au C.E.P.B. sera effectif à la date d'embauche ou de mutation.

RETRAITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les retraités bénéficient des conditions négociées par le C.E.P.B. avec les prestataires extérieurs, mais ne reçoivent aucune subvention.

COUPLES IBM

Les couples IBM ne peuvent bénéficier de la double subvention pour les bons d'achats (cadeaux de Noël, chèque naissance, activités loisirs, rentrée scolaire, garde d'enfants, soutien scolaire, stages linguistiques, stages d'animations, stages de secourisme et classes transplantées).

INSCRIPTION

Utilisez les bulletins d'inscription du C.E.P.B. :

- Bleu pour les séjours adultes,
- Vert pour les vacances jeunes, séjours linguistiques, etc.,
- Rouge pour les Tours Opérateurs, chèques ANCV ou CLI,
- Jaune pour les appartements C.E.P.B.

pour éviter les problèmes administratifs, remplissez totalement toutes les rubriques de cet imprimé et notamment la partie code séjour, elle est indispensable.

Si un salarié a une dette au C.E.P.B., le comité, en concertation avec les assistantes sociales, se réserve le droit de refuser une inscription.

Locations : le C.E.P.B. attribuera les appartements en fonction du nombre d'inscrits sur le bulletin.

Les invités et les enfants de plus de 25 ans sont facturés au prix fournisseur et ne sont acceptés qu'en cas de disponibilité.

Les ayants droit étant prioritaires, les invités peuvent être refusés lors de la confirmation de la facture ; s'ils sont acceptés, le C.E.P.B. facture 15 € par dossier.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Les bulletins devront être adressés au service 0573 à Jupiter, avant la date de clôture.

Après cette date butoir, les inscriptions seront prises en compte dans la mesure des places disponibles (voir critères de sélection) et du budget.

Un courrier d'acceptation ou de refus sera envoyé à domicile 3 semaines environ après la date de clôture.

SUBVENTIONS

Les montants ou pourcentages des subventions sont conditionnés par certaines règles d'attribution et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

RÈGLEMENT DES VOYAGES, SÉJOURS ADULTES, SÉJOURS JEUNES

Pour toute inscription faite directement auprès du C.E.P.B., joindre un acompte de :

- **30 % du prix total CEPB** pour tous les séjours adultes et séjours jeunes,
- 100 % du prix total pour toute inscription survenant moins de **45 jours** avant le départ.

Le solde devra être réglé au plus tard 45 jours avant le départ, sans rappel de notre part, ou au moment du départ de la Compagnie pour les retraités, congés sans solde, etc. Les chèques bancaires sont à libeller à l'ordre du "CE PARIS-BANLIEUE IBM", les cartes bancaires sont acceptées dans les Antennes voyages, ou par paiement en ligne sur le site du C.E.P.B. (Les chèques vacances ne sont pas acceptés).

SÉLECTION : POURQUOI ? QUAND ? COMMENT ?

■ POURQUOI ?

Le C.E.P.B. prépare son programme environ un an à l'avance dans le cadre de la gestion de son budget mais aussi pour retenir les places auprès des fournisseurs, notamment pendant les vacances scolaires.

Une sélection est effectuée sur les produits pour lesquels les demandes dépassent les capacités retenues.

■ QUAND ?

La sélection est effectuée sur la totalité des demandes reçues (si besoin est) à la date de clôture, pour l'ensemble du catalogue ou pour un produit spécifique. Les demandes seront prises en compte à la condition qu'aucune dette ne soit redevable à quelque C.E. IBM que ce soit.

■ COMMENT ?

Compteur Vacances Adultes : sont prises en compte toutes les subventions adultes pour chacune des activités pratiquées au C.E.P.B. (séjours France et étranger du catalogue, voyages individuels subventionnés, chèques ANCV, CLI).

La sélection pour les Séjours du catalogue se fait sur le compteur adultes des 3 dernières années (A, A-1, A- 2), de la façon suivante :

- 100 % des subventions pour l'année en cours A,
- 60 % des subventions pour l'année A-1,
- 30 % des subventions pour l'année A-2.

■ COMPLÉMENT SÉJOURS ADULTES

- Les appartements du C.E.P.B. : se reporter au site du C.E.P.B. rubrique " Vacances Adultes / Appartements CEPB / règlement et sélection des appartements CEPB ".

- Les séjours France : un seul départ par année civile et par ouvrant-droit.

- Les séjours ou voyages à l'étranger : un seul départ par année civile et par ouvrant-droit.

- Pour tous les circuits, villes et séjours à l'étranger, seuls les enfants âgés de + 13 ans (à la date du départ) seront acceptés.

- Les enfants à charge sont acceptés si au moins un des parents ayant-droit participe au même voyage au séjour en France ou à l'étranger. Le CEPB se décharge de toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause.

ATTRIBUTION DES PLACES POUR LES SÉJOURS JEUNES

Il est tenu compte des choix exprimés dans la mesure des places disponibles de chaque centre. Si la demande est supérieure à la capacité d'un centre, la sélection s'effectuera de la façon suivante : jusqu'à l'âge de neuf ans, la priorité est accordée aux plus jeunes. A partir de dix ans, la priorité est donnée aux plus âgés. Sans possibilité d'affectation sur les deux premiers choix, une autre proposition est faite aux parents.

À tout moment, le mode de subvention peut être soumis à révision.
Se renseigner auprès des agences et sur le site du C.E.P.B. - www.cepbibm.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

SÉJOURS JEUNES

- Pour juillet et août, le nombre de semaines subventionnées autorisées est de 4 maximum,
- Un seul séjour par session hors juillet et août,
- **Le participant doit avoir moins de 18 ans durant le séjour.**

SÉJOURS ÉTRANGER JEUNES

Au 1^{er} janvier 2011, deux "Grands Voyages" à l'étranger par année civile sont accordés hors séjours linguistiques.

SÉJOURS ÉTRANGER ADULTES

1) PRIX DU SÉJOUR

Fixé par contrat pour un nombre de participants donné sur une base de 2 personnes par chambre.

Il est révisable en cas de variations du coût des carburants, des redevances et taxes aéroport, des taux de change appliqués. La facture finale nous parvenant 30 jours avant le départ, le C.E.P.B. refacturera automatiquement ces hausses ou baisses de prix jusqu'à 8 jours du départ.

2) LA DURÉE DU VOYAGE

Elle est calculée depuis l'heure de convocation le jour du départ, jusqu'à l'heure d'arrivée le jour du retour, les horaires étant imposés par les compagnies aériennes.

3) CHAMBRES INDIVIDUELLES

Les chambres individuelles sont toujours en nombre limité ; elles ne peuvent en aucune manière dépasser un quota de 10 % des chambres attribuées au groupe et ne peuvent être confirmées définitivement qu'entre 30 et 7 jours avant le départ du groupe selon les disponibilités de l'hôtel.

4) LE TRANSPORT AÉRIEN AFFRÉTÉ ET RÉGULIER

Il est possible que la première et/ou dernière nuit ainsi que la première et/ou la dernière journée soit consacrée au transport, certains vols peuvent s'effectuer de nuit. Les horaires de départ pour le transport affrété peuvent être communiqués jusqu'à 3 jours du départ, et souvent les horaires-retour sont confirmés sur place. La responsabilité des prestataires est notamment dérogée dans les cas suivants :

- Cas de force majeure (grèves, intempéries, guerre, séismes, épidémies),
- Retard d'avion,
- Modification d'horaires ou d'aéroport,
- Présentation après l'heure de convocation à l'aéroport,
- Perte, oubli ou non validité des papiers,
- Horaires d'avions très tardifs ou très matinaux.

5) LES FORMALITÉS

Les formalités s'appliquent aux ressortissants français, les ressortissants d'autres pays devront s'informer auprès de leur consulat. Il est de la responsabilité de chaque participant (adulte et enfant) de vérifier s'il a bien les documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé de chaque pays.

6) RÉCEPTION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX VOYAGES

La pochette de voyage ou la convocation aéroport est adressée au domicile jusqu'à 7 jours avant le départ, **le solde du voyage ayant été réglé.**

7) OÙ S'ADRESSER ?

Exceptionnel : si 3 jours avant votre départ, ces documents ne vous étaient pas parvenus, veuillez téléphoner :

Voyages Catalogues :

Séjours France : Poste 37 04 93 ou 01 58 84 04 93
Séjours Jeunes : Poste 37 03 17 ou 01 58 84 03 17
Voyages Etranger : Poste 37 05 17 ou 01 58 84 05 17

Voyages Individuels :

BOIS-COLOMBES : Poste 80 31 11 ou 01 58 75 31 11
Poste 80 50 07 ou 01 58 75 50 07
Poste 80 53 11 ou 01 58 75 53 11
Poste 80 38 24 ou 01 58 75 38 24
JUPITER : Poste 37 06 26 ou 01 58 84 06 26

MODIFICATION OU ANNULATION

■ DE NOTRE FAIT

Le C.E.P.B., en relation avec les "prestataires", se réserve, si les circonstances l'y obligent, le droit :

- de modifier un programme ou ses prestations et, par exemple, de substituer un moyen de transport ou un hôtel à celui prévu,
- d'annuler un programme en cas d'insuffisance du nombre de participants. Dans ce cas, le remboursement des sommes versées délierait le C.E.P.B. et l'organisateur de tout engagement et l'exempterait de toute indemnité envers le participant.

Au cas où le C.E.P.B. se verrait contraint de procéder aux modifications et/ou annulations décrites ci-dessus, ainsi qu'en cas de non conformité de la qualité de la prestation offerte, le C.E.P.B. déclinerait toute responsabilité à l'égard des participants qui ne sauraient prétendre à aucune indemnité autre que le remboursement prévu ci-dessus.

■ DU FAIT DU PARTICIPANT

Annulation confirmée par écrit sous 48 heures*.

Cas de force majeure :

Décès, maladie non connue au moment de l'inscription avec arrêt de travail ou hospitalisation de l'IBM'er, d'un ascendant, d'un descendant ou du conjoint. Un dossier devra être expédié sous 48 heures (voir assurance annulation).

Autres cas :

- Séjours adultes : l'annulation ou la modification après facturation entraîne le versement de frais variables selon la date à laquelle elle intervient (**libellés sur la facture**).

Quel que soit le mode de transport, en cas d'absence au moment du départ et sans annulation écrite du participant, le montant de la facture AU PRIX FOURNISSEUR, sera dû au C.E.P.B.

Toute annulation ou modification entraîne des frais de dossier pour un montant de 50 € pour les adultes et 10 € pour les colonies.

- Séjours jeunes : si annulation moins de 30 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du prix fournisseur par enfant s'il n'a pas été trouvé de remplaçant.

*Voir le détail du contrat d'assurance MACIF (annulation assistance rapatriement) sur le site du CEPB (www.cepbibm.fr / Conditions Générales / Assurances).

À tout moment, le mode de subvention peut être soumis à révision.
Se renseigner auprès des agences et sur le site du C.E.P.B. - www.cepbibm.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

TAXES AÉROPORTS OU VARIATIONS DE DEVICES

Compte tenu des augmentations régulières et intempestives des taxes de toutes sortes (sur les prestations, redevances passagers, sécurité, d'amélioration des infrastructures aéroportuaires, taux dollar...), les Tours Opérateurs sont obligés de prendre toutes les réserves et de réajuster nos tarifs au jour de la facturation et de l'émission des billets d'avion. Le Tour Opérateur est un percepteur involontaire et non rémunéré et ne peut donc supporter sur sa marge, une augmentation des taxes intervenant au-delà de la conclusion de son contrat. Le C.E.P.B. refacturera automatiquement les augmentations de taxes ou toutes variations de devises jusqu'à 8 jours du départ.

ASSURANCE ANNULATION

Comprise dans les prix indiqués pour tous les séjours et circuits organisés par le C.E.P.B., elle ne s'exerce que dans les cas de force majeure précisés ci-dessus ainsi que pour une maladie grave non connue au moment de l'inscription. Toute annulation doit parvenir au C.E.P.B. dans les plus brefs délais. Si la compagnie d'assurances accepte le dossier, les frais d'annulation vous seront remboursés, seuls les frais de dossiers seront retenus.

En cas d'annulation, les frais appliqués par les fournisseurs seront facturés sans subvention.

CONVOCATION

Vous voudrez bien vous présenter, AUX HEURES ET LIEUX MENTIONNÉS sur vos billets ou itinéraires, munis des documents de police nécessaires :

- Mineurs accompagnés du représentant légal :

Passport ou carte nationale d'identité impérativement au nom du jeune,

- Mineurs non accompagnés du représentant légal :

Etre en possession d'une autorisation de sortie du territoire et de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Tout retard ou omission pourra entraîner l'ANNULATION de vos réservations (frais).

HÉBERGEMENT - HÔTELLERIE

La classification des hôtels proposés est celle qui a cours officiellement dans le pays. Il n'y a pas de classification internationale ; chaque pays a la sienne, basée sur des critères très différents. L'équivalence avec la classification française (étoile NN) est très difficile à déterminer.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à l'une des activités du C.E.P.B. implique l'adhésion aux conditions générales de participation suivantes :

Les prestataires de services (transporteurs et hôteliers) ainsi que le C.E.P.B. ne pourront être tenus pour responsables des accidents et dommages survenant au cours de voyages, pas plus que des conséquences résultant des infractions aux règles en vigueur dans les différents pays, tant pour les formalités de douane et règlements de police que pour d'autres particularités locales.

COMMENT METTRE À JOUR VOTRE SITUATION PRIVÉE ?

Vous connecter sur Intranet :

<http://w3.ibm.com/hr/emea/aboutyou/service/DvDu.wss>

Suivre les instructions, puis envoi des imprimés et pièces jointes à fournir si nécessaire.

Pensez à
consulter
régulièrement le site du C.E.P.B
www.cepbibm.fr



The screenshot shows the website interface for CE PARIS BANLIEUE. On the left is a vertical navigation menu with items: Espace privé, Conditions Générales, PV & Motions Plénières, Vacances Adultes, Subventions Adultes, Vacances Jeunes, Subventions Jeunes, Sorties Jeunes, Bois d'Achat, Culturel, Imprimés, Sport, Loisirs, and Partenaires Externes. On the right is the 'Espace privé' section, which includes a login form with fields for 'Matricule' and 'Mot de passe', a 'Se connecter' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'. Below the login form, there is a text block explaining that the site is accessible freely but the private space is secured, and providing contact information for password recovery.

L'accès au site du C.E.P.B. est désormais accessible librement, les menus et l'espace privé sont toujours sous contrôle d'accès sécurisé (les 6 chiffres du matricule et mot de passe).

Vous avez oublié, ou égaré votre mot de passe internet du C.E.P.B., utilisez la procédure "J'ai oublié mon mot de passe", ou contactez :

Brigitte Bordes (bb_bordes@fr.ibm.com)
ou écrire au C.E.P.B. (ceparis@fr.ibm.com).

